



Déficit foncier sur plusieurs logements

Par **Barathon**, le **27/10/2016** à **09:06**

Bonjour,

Je suis propriétaire de logements non meublés dans lesquels j'ai effectué de gros travaux qui ont donc générés du déficit foncier pour les 10 années à venir.

Par ailleurs, je viens de louer 2 logements meublés pour lesquels je n'ai encore effectué aucune déclaration de revenus.

Ma question est donc celle-ci : si je déclare les revenus de ces logements meublés au régime réel, puis-je les déduire de mon déficit foncier cumulé sur mes autres logements, eux non-meublés? En d'autres termes, les revenus de logements meublés déclaré au régime réel sont-ils gommés par le déficit foncier de mes autres logements non meublés.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **fabrice58**, le **27/10/2016** à **18:41**

C'est de la fraude même si ça ne sera pas réprimé pénalement.

Les revenus des logements meublés sont des bénéfices industriels et commerciaux et vous ne pouvez donc pas imputer sur leurs revenus des déficits de nature différente.

Par conséquent, ne déclarez pas les loyers de ces appartements dans la catégorie des revenus fonciers.